

Règlement et confidentialité de la 30e édition du Concours Total EDHEC Entreprendre

Confidentialité du Concours Total EDHEC Entreprendre

La plateforme selecteev.io fonctionne de la manière suivante : les participants mettent en ligne les documents requis (CV de tous les porteurs du projet candidat, pitch deck, tableaux financiers listés).

Le dépôt du dossier de candidature sur la plateforme selecteev.io n'ouvre droit à aucune réparation dans le cas où des données contenues dans les business plans ou tableaux financiers seraient divulguées, une perte de revenu découlerait de son usage, ou que s'en suive une cessation d'activité, que ce soit de la part de selecteev.io ou de l'Association Total EDHEC Entreprendre.

Les personnes ayant accès aux dossiers présents sur la plateforme sont limitées au nombre de 40, dont les jurés – représentant notamment les partenaires de l'association et les membres de l'association.

Nous nous engageons sur l'honneur à supprimer définitivement les dossiers de candidature une fois que les feedbacks seront transmis aux startups concourantes et à ne pas utiliser les dossiers de candidature à d'autres fins que la sélection des startups pour le concours.

Règlement du Concours Total EDHEC Entreprendre

Article 1 : Organisation

Total EDHEC Entreprendre, association loi 1901 dont le siège social est situé 24 Avenue Gustave Delory 59100 Roubaix Cedex enregistrée sous le numéro RNA suivant : W595000498 5041 organise un concours national de création d'entreprise se déroulant du 5 janvier 2024 au 11 février 2024 selon les modalités du présent règlement et accessible sur le site <https://www.concourstee.fr>

Le présent règlement a été établi en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de son approbation.

Toutefois, tout texte légal ou réglementaire, antérieur ou postérieur au présent règlement, et applicable en matière d'organisation de concours ou d'événements publics, prévaut sur les dispositions du présent règlement.

Article 2 : Présentation du concours

L'association Total EDHEC Entreprendre est composée de 45 membres, tous étudiants de première ou deuxième année à l'EDHEC, école de commerce basée à Lille, Nice et Paris. Depuis sa création en 1994, l'association organise chaque année un Concours national de création d'entreprise. Ce concours met en concurrence différents projets de startup en amont de leur création ou créées depuis moins de 24 mois (après le 1^{er} janvier 2022) ayant une activité sur le territoire français.

Cette année, pour la 30^{ème} édition du concours, **les inscriptions se tiendront du 5 Janvier au 11 Février 2024 (23h59)**. La **présélection écrite** aura lieu le **jeudi 14 Mars 2024** (Grand Ecrit), et la **finale du concours** se déroulera le **mardi 3 Avril 2024** (Grand Oral). Nous précisons également que la présence des porteurs de projet est uniquement requise lors du Grand Oral, durant lequel les finalistes pourront présenter leur projet au Jury.

Article 3 : Critères d'éligibilité

Le présent concours est ouvert gratuitement aux projets de création d'entreprise **portés en France**, regroupant une ou plusieurs personnes.

Les projets de création d'entreprise concernés sont ceux dont **les statuts ne sont pas encore déposés**, ou dont les **statuts ont été déposés après le 1^{er} janvier 2022**.

Article 4 : Contenu du dossier

Le dossier à déposer sur la plateforme d'inscription comportera :

- Le formulaire de candidature dûment rempli ;
- Le CV de tous les porteurs du projet candidat ;
- Un Pitch Deck
- Les tableaux financiers suivants:
- Compte d'exploitation prévisionnel,
- Plan de financement initial.
- Tableau de trésorerie si vous en avez un.

Il est possible d'y joindre les autres tableaux financiers dont vous disposez.

Aucun de ces éléments ne doit être négligé. Tout dossier incomplet sera automatiquement éliminé du processus de sélection.

Suite aux délibérations du jury, **nous nous engageons à vous transmettre un feedback personnalisé** concernant votre candidature. Il est cependant à noter que l'envoi de ce feedback est conditionné au retour de notre questionnaire de satisfaction.

Article 5 : Inscriptions

Pour participer au concours, le dossier complet doit être déposé à l'association *via* la plateforme Selecteev.io, partenaire de l'association, entre le **5 Janvier et le 11 Février 2024** au lien suivant :

<https://concourstee2024.selecteev.io/>

D'autres informations concernant le concours se trouvent sur le site internet de l'association : <https://www.concourstee.fr/>

La mention de l'identité du ou des participants est indispensable.

Article 6 : Processus de sélection

A réception, les dossiers complets feront l'objet d'une première lecture par les membres de l'association. Ceux qui présentent des pièces manquantes seront de facto écartés. Ils seront ensuite examinés en deux temps par un jury composé de personnalités du monde de l'entreprise (commerciales et industrielles) et d'organismes régionaux partenaires de l'association, tous ayant signé une charte de confidentialité :

- le **jeudi 14 Mars 2024**, lors du Grand Ecrit, première mise en concurrence des différents dossiers où 10 à 16 candidats seront retenus.
- le **mardi 3 Avril 2024**, à l'occasion du Grand Oral, qui constitue la finale du Concours.

Le passage en finale prendra la forme d'un **pitch** suivi **de questions** des jurés. Lors de la cérémonie de remise des prix, chaque juré partenaire remettra son prix au lauréat.

Le choix et la décision du jury sont souverains.

Chaque candidat sera personnellement informé par e-mail du résultat du jury d'experts. Les candidats pourront être informés en temps réel du nom des finalistes et des lauréats via notre compte LinkedIn ou notre page Facebook.

Article 7 : Critères de jugement des dossiers

Les dossiers seront évalués et sélectionnés selon les critères suivants :

- Innovation et originalité
- Pertinence et faisabilité
- Clarté et rigueur dans le développement
- Exhaustivité de la présentation, explicitation du business model
- Création d'emploi dans la région ou sur le territoire national

Article 8 : Les dotations

La liste des partenaires offrant des dotations aux lauréats n'est pas arrêtée au jour de la publication du présent règlement. Le participant reconnaît et accepte que la liste des partenaires pourra évoluer.

Les dotations du concours seront annoncées par voie de communication : sur le site internet, les réseaux sociaux et la plaquette de TEE.

A date, les partenaires du concours sont :

- **BNP Paribas**
- **TotalEnergies**
- **KPMG Innovation Lab**
- **Réseau Entreprendre Nord**
- **Estimeo**
- **Fondation Keyrus**
- **LINK**
- **VIVA Technology**
- **FutureBrand Paris**

Les lauréats recevront les dotations financières auxquelles ils ont droit ou la mise en place des programmes d'accompagnement dans les six mois suivant la remise des prix, hors cas de force majeure.

Pour plus de détails concernant les dotations, veuillez contacter les membres de l'association à l'adresse inscription@concourstee.fr.

Article 9 : Confidentialité

En vertu de la **déclaration faite à la CNIL le 22 décembre 2015 (n°1915995)**, l'association s'engage à ne pas diffuser les documents que les candidats lui transmettent (CV, Pitch Deck et BP).

Seuls les membres de l'association et jurés ayant signé une charte de confidentialité sont aptes à consulter lesdits documents. Ces derniers ne sont d'ailleurs accessibles qu'après un processus d'authentification.

Le dépôt du dossier de candidature sur la plateforme selecteev.io n'ouvre droit à aucune réparation de la part de l'association dans le cas où des données contenues dans les pitch decks ou tableaux financiers seraient divulguées, du fait d'un mal fonctionnement de la plateforme, ou d'une éventuelle perte de revenu qui découlerait de son usage.

En raison de la signature d'une charte de confidentialité par les membres du jury (cf. article 6 du présent règlement), l'association Total EDHEC Entreprendre, en tant que personne morale, décline toute responsabilité en cas de divulgation de données soumises à l'examen par les candidats au concours.

Dans l'intérêt des candidats, les coordonnées (mail et téléphone) pourront être transmises aux partenaires, ce que les candidats acceptent.

Article 10 : Acceptation du règlement

Chaque porteur de projet, en s'inscrivant au Concours TEE, se voit accepter le présent règlement lorsque ce dernier lui est présenté durant le processus d'inscription, et après avoir manifesté son acceptation en cliquant sur la mention « Oui » à la lecture de la question : « Acceptez-vous le règlement du concours ? Disponible ici : <https://www.concourstee.fr/reglement-du-concours/> ».

Article 11 : Conseils et réponses aux questions

L'association met à la disposition des candidats un book candidats sur son site <https://www.concourstee.fr> et publiera conjointement sur ses réseaux des conseils sur la rédaction des candidatures.

L'association pourra accompagner les candidats dans l'élaboration des candidatures. Pour cela, il leur faudra rédiger une demande écrite par e-mail à l'adresse inscriptions@concourstee.fr, précisant les points qui nécessitent un éclaircissement.

Article 12 : Cas de force majeure

La responsabilité de l'association ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations ou événements décrits dans les présentes

découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

En particulier, en raison des mesures administratives prises du fait de la Pandémie de COVID-19, l'association est susceptible d'amender à tout moment le présent règlement pour l'organisation du concours.

Article 13 : Modification du règlement

En cas de modification du présent règlement, une nouvelle version de ce dernier sera envoyée personnellement à tout participant dans les plus brefs délais, par courrier électronique à l'adresse renseignée lors de l'inscription.

Fait à Lille, le 29/12/2023

Clara Gracieux, Présidente de Total EDHEC Entreprendre.

Léo Le Cunff, Vice-Président de Total EDHEC Entreprendre